

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 16 Mars 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes COOREVITS Catherine et LE BOUEDEC Christiane.

<b>OBJET</b> :	<b>Convention de participation au financement du RASED.</b>
----------------	---

N° 2018 / 03 / 17

*Une convention de participation triennale destinée à répartir les dépenses entre les communes bénéficiaires du service d'aides aux élèves en difficulté sera proposée aux communes afin de déterminer leur participation.*

*La clé de répartition est établie en fonction du nombre d'enfants scolarisés et prend en compte pour 2018, les seules dépenses d'investissement.*

*Compte tenu du montant de la dépense, la participation est fixée à 1,66€ par élèves scolarisés sur chaque commune au titre de l'année 2018. Le montant sera réévalué tous les ans en novembre.*

*Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention et le montant de la participation demandé, entre les communes de Bouvron, La Chevallerais, Le Gâvre, Conquereuil, Plessé, Massérac et Guémené-Penfao et la commune de Blain.*

*Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales*

*Vu l'avis favorable de la Commission municipale Éducation-Enfance en date du 5 mars 2018*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

.../...

*Le Conseil Municipal,*

*APPROUVE les termes de la convention et le montant de la participation fixée pour 2018 à 1,66€ par élève scolarisé.*

*SOLLICITE les communes bénéficiaires du service d'aides aux élèves en difficulté, pour une participation aux dépenses prises en charge par la Ville de Blain.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à appeler les fonds auprès des communes bénéficiaires.*

*AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions à intervenir.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 26 Mars 2018,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20180322-CM-2018-03-17-  
DE  
Date de télétransmission : 26/03/2018  
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Session du Conseil municipal du 22 Mars 2018  
Délibération n° 2018 / 03 / 17